

MAIRIE DE BARBERAZ

Affichage le 12 mai 2009

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
4 mai 2009**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 4 mai sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

Approbation des procès verbaux de la séance du 30 mars 2009.

D. Diverchy indique qu'il souhaite qu'une modification soit apportée au procès verbal concernant le versement anticipé du FCTVA et rappelle les raisons qui l'ont conduit à voter contre cette délibération.

Les procès verbaux sont approuvés par 1 contre et 3 abstentions (G. Brulfert (en raison de son absence au dernier conseil) – V. Fivet – M. Deganis).

Etaient présents : D. DUBONNET - EYMARD R. - A. CARPE - JL. GIANNELLONI - M. BOHORQUEZ - C. CORSINI - ANGLADE J. - G. BRULFERT - COTTIN X - GUILLERMIN M. – M. GELLOZ - DAVID D. - P. DELBOS – C. BLANC - BRINGOUD M. - GIRERD-POTIN ME. - FETAZ Y. – DIVERCHY D. – GODDARD D – LABIOD P - DEGANIS - F. VIVET - formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : MH. GRENECHE – B. PARENDEL – A. VELLARD – M. ALLEMOZ qui ont donné respectivement procuration à D. Dubonnet, R. Eymard, M. Deganis, J. Anglade

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

Absent : C. Merloz

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

René Eymard soumet au conseil municipal la transformation d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps complet en emploi d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet de 15h/ 35h

Cette transformation d'emploi est envisagée en prévision du départ en retraite de Mme Nicole Rinchet occupant actuellement un emploi d'adjoint technique 2ème Classe à l'école Albanne.

L'école maternelle de l'Albanne ayant une prévision de 3 classes à la rentrée de 2009-2010, il convient d'ajuster le temps d'ATSEM de manière équivalente à celui octroyé à l'école maternelle de la Concorde, tout en tenant compte de la superficie des locaux à entretenir à la maternelle Albanne plus importante (y compris garderie que n'a pas la maternelle Concorde).

VU la saisine du CTP en date du 28/04/2009,

VU la demande de Michel Deganis de procéder à un vote distinct concernant cette transformation d'emploi dans la mesure où les conseillers municipaux de l'opposition considèrent qu'elle a un lien avec la décision de regroupement de l'école Chantal Mauduit et du Groupe Scolaire Albanne.

Le Conseil municipal par 6 voix contre (D. Goddard – F. Vivet – P. Labiod – M. Deganis – A. Vellard – D. Diverchy) et 20 pour, approuve la transformation d'emploi proposée.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Transformation d'un emploi à Temps Non Complet d'Auxiliaire de Puériculture de 8h30/35 en emploi d'agent social

René Eymard précise que par délibération du 26/11/2007 le Conseil Municipal a approuvé la création d'un emploi à temps non complet de 8h30/35 afin de compléter les effectifs du service multi accueil.

Depuis la déclaration de vacance du poste il n'a pas été possible de le pourvoir par un agent titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture. Considérant que le nombre d'agents diplômés d'Etat est suffisant pour répondre aux obligations réglementaires d'encadrement, il sera proposé de transformer l'emploi à Temps non Complet d'Auxiliaire de Puériculture en emploi à temps non complet d'agent social.

Cette transformation d'emploi a fait l'objet d'une saisine au CTP en date du 28/04/2009.

- **Transformation du tableau des emplois suite aux propositions d'avancement de grade**

Certains agents remplissant les conditions d'ancienneté nécessaires peuvent prétendre à un changement de grade en 2009.

Vu la proposition des supérieurs hiérarchiques et l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 23/02/09, il est proposé au Conseil de transformer :

- o un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté au service technique en emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- o un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe affecté au service technique en emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- o deux emplois d'adjoint administratif 2^{ème} classe affectés au service administratif en emploi d'adjoints administratifs 1^{ère} classe

- **Adaptation du tableau des emplois suite aux décrets du 22/12/06 portant réforme de la catégorie C**

Suite à cette réforme, les agents de certaines catégories d'emploi (dont ATSEM, Adjoint technique, Auxiliaire de puériculture) ont bénéficié d'une mesure de reclassement de droit ; il a été prévu que ce reclassement soit opéré en 3 tranches de 2007 à 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des emplois proposées.

EMPLOI SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

René Eymard rappelle que par délibération du 06/05/2008 le Conseil Municipal, vu l'article 3 alinéa 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, a approuvé la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique afin de renforcer les effectifs des services techniques pour une durée de 2 mois et demi de Juillet à mi Septembre.

Au vu des besoins du service, il propose au Conseil Municipal de modifier la période de l'emploi :

- pour une période d'un mois et demi, de mi mai au 31/07 (renfort de l'équipe espace verts).
- pour une période de 3 semaine de mi novembre à début décembre (renfort du service du fait de la mobilisation de 2 agents pendant la période des illuminations).

Il précise que la rémunération pourrait être fixée sur la base de l'échelon 1 du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois proposé.

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES – MODIFICATIONS

Annie Carpe rappelle que par délibération du Conseil du 03/11/08, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de fixation des tarifs des salles communales ainsi que le principe d'une revalorisation annuelle en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation donné dans le projet de Loi de finances.

Afin d'adapter au mieux ces tarifs aux besoins d'utilisation de l'équipement, elle propose de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés. Ceux-ci seront appliqués à compter du 1^{er} juin 2009.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2009

Annie Carpe propose de reconduire pour 2009 les subventions allouées aux associations en 2008 soit les propositions suivantes :

<i>Associations communales</i>	<i>Obtenues 2008</i>	<i>Propositions 2009</i>
Association de défense du quartier madeleine concorde	150,00 €	150,00 €
Big Band de Barberaz	50,00 €	<i>l'association n'existe plus</i>
Club de Collectionneurs Savoyards sur le Scoutisme	85,00 €	85,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord	130,00 €	130,00 €
<i>TLC</i>		
Tennis Club de Barberaz	1 800,00 €	1 800,00 €
Amicale Boule de la Madeleine	245,00 €	245,00 €
Halte garderie (Association des parents des p'tits loups depuis 2002)	200,00 €	200,00 €
Foyer des Jeunes	900,00 €	900,00 €
ASB Football	5 500,00 €	5 500,00 €
Association Parendole	100,00 €	100,00 €
Association CAP Concorde	220,00 €	220,00 €
Association les amis de l'Albanne	160,00 €	160,00 €
Club Espérance	340,00 €	340,00 €
Pétanque de l'Albanne	245,00 €	245,00 €
Les archers de Barberaz	300,00 €	300,00 €
Judo Club	800,00 €	800,00 €
Sylver Stars	50,00 €	<i>l'association n'existe plus</i>
Groupe folklorique Les Edelweiss	100,00 €	<i>l'association a changé de commune</i>
Comité d'animation de BARBERAZ	1 800,00 €	1 800,00 €
TOTAL	13 175,00 €	12 975,00 €
TOTAL GENERAL	14 190,00 €	13 990,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les subventions proposées,

<i>Associations extérieures</i>	<i>Obtenues en 2008</i>	<i>Propositions 2009</i>
PEP : association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	80,00 €	80,00 €
La Prévention Routière	105,00 €	105,00 €
Banque Alimentaire de Savoie	190,00 €	190,00 €
Comité handisport	100,00 €	100,00 €
Cantine Savoyarde Solidarité	220,00 €	220,00 €
Restaurants du cœur	220,00 €	220,00 €
Association Marathon de Savoie	100,00 €	100,00 €
TOTAL	1 015,00 €	1 015,00 €

- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2009.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2010

Jean Luc Giannelloni précise au conseil municipal que dans le cadre de sa préparation de la programmation 2010 des différents fonds d'aide aux collectivités, le Conseil Général sollicite les communes pour qu'elles déposent leurs demandes de subvention au plus tard le 31/05/09.

Il indique que les opérations suivantes pourraient être présentées au Conseil Général en vue d'une inscription au BP 2010.

1) Opérations sur les bâtiments communaux

Objet	Contenu	Coût HT
Remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole Elémentaire Concorde	Cette opération fait suite à la 1 ^{ère} tranche de réfection des menuiseries du groupe scolaire inscrite au BP 2009. Remplacement des menuiseries extérieures des étages par des châssis en PVC avec vitrage isolant.	110 000 €
Remplacement des menuiseries extérieures des ateliers des services techniques	Remplacement des menuiseries extérieures par des châssis en PVC avec vitrage isolant. Reprise des linteaux en sous œuvre. Remplacement de la porte coulissante d'accès à l'atelier de menuiserie Cette opération pourrait être engagée dès l'exercice 2009.	17 000 €

2) Opérations de voirie

Objet	Contenu	Coût HT
Rue du Vieux Moulin	Enfouissement des réseaux et réfection de l'enrobé	155 300 €
	dont terrassement voirie trottoir et maîtrise d'œuvre éligible au titre des financements du Conseil Général	48 150 €
Chemin du Sous Bois	Enfouissement des réseaux et réfection de l'enrobé (section rue de la Madeleine – Parpillette)	44 620 €
	dont terrassement voirie trottoir et maîtrise d'œuvre éligible au titre des financements du Conseil Général	1 070 €

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal par 25 voix pour et 2 abstentions (M. Deganis et A. Vellard) :

- sollicite le Conseil Général pour les opérations sus citées.
- sollicite le Syndicat Départemental d'Electrification pour la part des travaux correspondants à l'enfouissement des réseaux basse tension concernant les opérations de voirie de la rue du Vieux Moulin et du Chemin du Sous Bois.
- prévoit l'inscription des opérations de « Remplacement des menuiseries extérieures de l'Ecole Elémentaire Concorde », de la « Rue du Vieux Moulin », du « Chemin du Sous Bois » au BP 2010.
- prévoit l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de remplacement des menuiseries extérieures des ateliers au BP 2009 par décision modificative et d'autoriser le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

ELABORATION DU P.L.U. – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Jean Luc Giannelloni rappelle que la révision du Plan d'Occupation des Sols pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération en date du 5 janvier 2009.

En complément des financements octroyés par l'Etat, des subventions peuvent également être obtenues auprès de la région, du Conseil Général et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 abstentions (M. Deganis, A. Vellard, P. Labiod et D. Diverchy) et 23 pour sollicite des subventions auprès de ces différents financeurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le conseil qu'un recours en annulation et un recours en référé suspension ont été déposés à l'encontre de la délibération du conseil du 2 mars 2009 approuvant le regroupement des classes de l'école Chantal Mauduit avec l'école de l'Albanne.

Il précise qu'il a choisi Maître Liochon pour représenter la commune et informe le conseil municipal que par ordonnance du 29 avril 2009, le juge des référés, considérant qu'aucun des moyens évoqués par les requérants n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la délibération du conseil du 2 mars 2009, a rejeté la requête de l'association des amis de l'école.

Florence Vivet souligne que si le recours en référé a été jugé, la décision du Tribunal Administratif concernant le recours en annulation doit, elle, encore être rendue.

Elections Européennes

Le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009 et que la permanence des bureaux de vote est à organiser de 8h à 18h.

Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort de 15 jurés d'assises parmi les électeurs de la Commune s'est déroulé à la fin de la séance.